

## **LA NORME EUROPEENNE "MISE EN PLACE DE CABINES SANITAIRES MOBILES AUTONOMES" RECONDUITE POUR 5 ANS**

Cinq organisations professionnelles européennes, dont l'ex Syndicat National des Professionnels du Sanitaire Mobile (devenu depuis le début de l'année la Commission DLR « Sanitaires et Unités Mobiles ») se sont associées en 2008 pour soumettre un projet de norme auprès du Comité Européen de Normalisation (CEN).

Au cœur du sujet : l'instauration d'exigences techniques minimales, en termes de sécurité et d'hygiène, pour la mise en place de cabines sanitaires mobiles et autonomes et l'utilisation de produits sanitaires associés, sur chantiers ou lors d'événements.

En 2012, la norme européenne NF EN 16194 « cabines sanitaires mobiles autonomes – exigences relatives aux services et produits, liées à la mise en place des cabines et des produits sanitaires » a officiellement été publiée par l'Afnor. **Cette norme vient d'être reconduite pour 5 ans.**

### **Un standard européen pour encadrer la bonne utilisation des cabines sanitaires mobiles autonomes**

Pour créer cette norme européenne, les 5 syndicats initiateurs de la démarche se sont appuyés sur les travaux de l'association professionnelle allemande BDE, qui avait déjà entamé des travaux d'écriture en ce sens dans son pays. En 2012, celle-ci a été transposée dans les pays dont sont originaires les 5 organisations professionnelles : Allemagne, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni. Elle est mise en application dans 33 pays du CEN.

### **Une norme européenne qui prévoit des exigences techniques minimales**

La norme européenne NF EN 16194 est une norme de services, d'application volontaire, qui concerne les cabines sanitaires mobiles (à l'exclusion des toilettes sèches) qui ne sont pas raccordées à un collecteur d'assainissement. Elle spécifie des exigences relatives à l'utilisation de matériels écologiques et sécuritaires adaptés au contexte du site, un entretien et une vidange hebdomadaire avec des produits appropriés, hygiéniques et respectueux de l'environnement, qui limitent les odeurs dans le temps.

Cette norme est adaptée au Code du Travail français qui oblige de mettre à disposition des travailleurs les moyens leur permettant d'assurer leur propreté individuelle (vestiaires, lavabos, cabinets d'aisances et le cas échéant douches). Tous les ans, 150 000 chantiers, en France, ne sont pas équipés d'espaces sanitaires. La norme prévoit l'installation d'une cabine d'aisance pour 10 personnes alors que le Code du Travail en prévoit une pour 20 personnes.

### **Le Syndicat National des Professionnels du Sanitaire Mobile (SNPSM) s'est rapproché de la fédération DLR**

Depuis le début de l'année, le SNPSM a intégré DLR. Une Commission « Sanitaires et Unités Mobiles » a été créée au sein de la fédération. La structure juridique SNPSM a été dissoute. Hervé Montagne, dirigeant de la société WC Loc, leader français de la location d'espaces sanitaires mobiles autonomes et raccordables, a été élu Président de cette Commission. Bernard Louvet, dirigeant de la société CNSE (conception et fabrication d'abris modulaires) en est le Vice-Président.

Le SNPSM a été créé en 2008 à l'initiative des loueurs de cabines sanitaires mobiles autonomes, caravanes, roulottes, vestiaires, base-vie et de tout autre type de sanitaire mobile autonome et raccordable, des prestataires de service et des fabricants. En 2013, les fabricants et loueurs de véhicules autonomes de cantonnement (bases-vie mobiles et unités mobiles de décontamination) ont rejoint le Syndicat. Au total, ce sont 22 adhérents qui représentent 80% de l'activité de la profession, en France. Ce marché cible les acteurs du BTP et les organisateurs de manifestations publiques (concert, sport, mariage...).

**DLR : 500 adhérents, 70% du marché**

La Fédération a pour vocation de représenter, de promouvoir et de défendre les intérêts des entreprises des secteurs de la distribution, de la location et de la maintenance des matériels de BTP et de manutention et ainsi contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises tout en permettant aux acteurs de se connaître et de se rencontrer.

### **Contact presse**

RP carrées - Benoît Renart. 03 28 52 00 57. [benoit.renart@rp-carrees.com](mailto:benoit.renart@rp-carrees.com) - [www.rp-carrees.com](http://www.rp-carrees.com)